

pût contribuer fortement aux résultats que nous désirons tous, savoir, que M. Greenway et ses collègues de la législature du Manitoba règlent eux-mêmes la question—je ne crois pas—et je déduis du langage du chef de la gauche, que tel n'est pas son désir—je ne crois pas qu'il y ait dans cette chambre, un homme assez dépourvu de patriotisme pour souhaiter que la législature du Manitoba manque à son propre respect, au point de refuser d'étudier la question avec la gravité qu'elle comporte si l'on considère la nature même, la nature de la question, le nombre de personnes qu'elle affecte, l'opinion qu'elle influence et l'autorité du tribunal qui l'a décidé. Je ne crois pas qu'il y ait ici un homme assez dépourvu de patriotisme pour souhaiter que la question revienne devant cette Chambre avec toutes les questions malheureuses et irritantes qui pourraient l'accompagner. Et si l'honorable chef de la gauche consentait aujourd'hui à parler, il se rachèterait de la position d'un chef qui ne veut pas conduire, mais qui permet à ses partisans de lui indiquer ce qu'il a à faire. Pour tout ce que j'en sais il se peut qu'il essaie tranquillement et patrio-tiquement d'amener ses amis de la législature manitobaine à régler eux-mêmes la question, car je vois par son discours qu'il désire que la question soit soustraite au domaine de la discussion politique, ce qui lui donnerait le champ libre pour s'en prendre à la question économique, comme il l'a fait dans le passé et comme il vient encore de le faire dans cette chambre.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

Séance du soir.

M. DAVIN : Avant l'ajournement, j'en étais à attirer l'attention sur un fait qui indique probablement la détermination du gouvernement manitobain de régler lui-même la question, que cette détermination ait été inspirée ou non par l'influence de mon honorable ami le chef de la gauche, je répète qu'il serait très malheureux, à tous les points de vue, que le gouvernement et la législature du Manitoba oubliassent le sentiment de la dignité du la province, de leur propre dignité et de celle du pays tout entier, au point de refuser de considérer avec le respect qui lui est dû et dans un esprit de haute politique leur message qui leur a été envoyé par le représentant de Sa Majesté dans le pays. Quand ce message est parvenu au gouvernement du Manitoba, le leader de la Chambre—je crois que c'est M. Sifton qui agissait comme chef, M. Greenway étant malade—proposa un ajournement jusqu'au 9 mai prochain. Beaucoup de personnes ont pensé que cet ajournement était trop long, mais je ne suis pas de cette opinion. La raison donnée par l'auteur de la proposition d'ajournement pour justifier cette détermination a été une excellente raison constitutionnelle, savoir, que pour une question de cette importance et en raison de la nouveauté de la question, il était très important qu'on eût tout le temps voulu pour l'étudier.

Mais, M. l'Orateur, quel a été le spectacle qui peu de jours avant le 17 du présent mois a jeté l'étonnement dans tout le Canada et a scandalisé non seulement les conservateurs du Manitoba et du Nord-Ouest mais même, je puis le dire en connaissance de cause, car j'ai entendu leurs expressions d'opinion, les libéraux les plus en vue du Manitoba et des Territoires ? Qu'avons-nous vu ? Quel n'a

pas été notre étonnement dans tout le pays en voyant le procureur général du Manitoba, le premier lieutenant de M. Greenway, un homme qui non seulement fait partie du jury chargé d'étudier cette importante question, un homme qui non seulement est ministre, mais qui est le conseiller légal du gouvernement et le guide légal de la Chambre, quitter son bureau pour aller dans Haldimand prendre part à une élection faite précisément sur cette question des écoles, la question même pour laquelle la Chambre s'est ajourné pour avoir le temps de l'étudier, la question même sur laquelle il aura à se prononcer le neuf du mois prochain, et y exprimer les opinions les plus radicales possibles sur la question même qu'il est chargé de décider en qualité du juge et de jury. Oui, le procureur général, l'officier en loi du gouvernement, un homme de qui on a droit d'attendre une circonspection particulière dans une affaire de ce genre, est allé dans Haldimand et s'y est conduit comme un jury extravagant, qui ayant obtenu la permission d'aller prendre un verre d'eau ou autre chose, dire tout haut ce qu'il se propose de faire, ce que les autres jurys ses collègues, se proposent de faire quand le temps sera venu pour eux de prononcer leur verdict, bien que, leur opinion fut-elle formée, ils ont tout le temps voulu d'en venir à une conclusion. Voilà la position humiliante dans laquelle s'est mis M. Sifton.

Le *Globe*, le principal organe du parti libéral dans Ontario, a publié au long le discours de M. Sifton dans son édition du 15 avril et l'a, je suppose, approuvé comme reflétant l'opinion d'une grande masse du parti libéral.

L'honorable chef de la gauche a dit partout sur les hustings : On me dit que les écoles du Manitoba sont des écoles protestantes. Si tel est le cas et que j'arrive au pouvoir, je nie croirais certainement tenu d'intervenir et de faire cesser ce grand scandale. Parmi les grandes qualités intellectuelles que possède mon ami le chef de la gauche, se trouve la particularité remarquable, ou l'excellence, diraient sans doute un certain nombre de ses amis, que l'habitude invétérée de son esprit est d'exprimer une proposition par induction. Je doute cependant qu'il aperçoive toujours la proposition à laquelle il est conduit par voie de conséquence. Quand il a dit par exemple : si ces écoles sont protestantes et si j'arrive au pouvoir, je me croirai tenu d'intervenir pour les faire disparaître, quelle était la proposition qu'il était prêt à accepter par voie d'induction ? A mon avis il se liait à la proposition suivante, qui en est la conséquence logique, savoir : que si ces écoles étaient neutres et qu'on n'y enseignait aucune religion, il ne se croirait pas tenu d'intervenir. Cependant, l'honorable député n'a pas exprimé cette opinion explicitement, et dans le discours qu'il a prononcé ici, vendredi dernier, il disait :—

Mon honorable ami le député de Simcoe (M. Bennett) et le député de Chicoutimi (M. Belley), qui a appuyé l'adresse, ont tous deux parlé longuement d'une question qualifiée de sentiment par mon honorable ami le député de Simcoe, je veux parler de la question des écoles du Manitoba. Ce qui en est dit dans le discours du trône est très discret. Les élections sont passées maintenant.

L'honorable député désapprouve l'arrêté réparateur parce que les termes en sont trop péremptaires et de nature à irriter le Manitoba. Ici encore, il y a une induction, savoir : qu'il est désirable que la province du Manitoba étudie cette question dans